
Absorbants polypropylène spécial tous liquides

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1 Identification de la substance ou de la préparation**
Désignation commerciale : **Absorbant polypropylène tous liquides**
- 1.2 Utilisation de la substance/préparation :** Absorbe tous types de liquides après un déversement.
- 1.3 Identification de la société distributrice**
HALECO - 1951, av. d'Orange - RN7 - 84700 SORGUES
- 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

2. SPECIFICATION/CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE

- 2.1 Substance chimique :** Polypropylène
Pigment gris
Surfactant
- 2.2 Composants dangereux :** Aucun.
- 2.3 Additifs dangereux :** Aucun.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 3.1 Principaux risques :** Aucun.
- 3.2 Risques spécifiques :** Aucun.
- 3.3 Principaux symptômes :** Aucun.

4. PREMIERS SECOURS

Non concerné.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés :** Jet d'eau ou extincteur au dioxyde de carbone, à mousse ou à produit chimique sec.
- 5.2 Dangers spécifiques :** Aucun.
- 5.3 Moyens particuliers de lutte contre l'incendie :** Aucun.
- 5.4 Protection des équipes d'intervention :** Si nécessaire, porter un appareil respiratoire pour lutter contre le feu dans des espaces confinés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE DE LA SUBSTANCE

- 6.1 Précautions individuelles :** Aucun.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :** Aucun.
- 6.3 Méthode de nettoyage :** Non concerné.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Manipulation :**
Méthodes techniques : Aucun.
Mesures de précaution : Éviter tout contact avec une source de chaleur élevée (> 160 °C).
Conseil d'application : Aucun, si toutes les recommandations sont respectées.
- 7.2 Protection individuelle :**
Mesures techniques : Aucun.
Conditions nécessaires pour la sécurité du stockage : À conserver au sec et à l'abri des zones de chaleur.

Matières incompatibles : Aucun.
Emballage recommandé : Sac en plastique ou boîte en carton/papier.

8. PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Mesures techniques :** Aucune en cas d'usage normal.
8.2 Paramètres de contrôle : Aucun.
8.3 Equipements de protection individuelle : Aucun.
8.4 Mesures de précaution contre l'incendie : Conserver à l'écart de la chaleur et de toute flamme.
8.5 Hygiène : Précautions ordinaires.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Aspect physique :**
Forme : Non tissé.
Odeur : Inodore.
Couleur : Gris.
- 9.2 pH :**
Non applicable.
- 9.3 Aspect variant :**
Intervalle de fusion 160 – 175 °C.
- 9.4 Température de décomposition thermique :**
À partir de 300 °C (produit de décomposition dangereux en cas de combustion imparfaite : monoxyde de carbone).
- 9.5 Point d'éclair :**
Vers 240 °C.
- 9.6 Température d'inflammabilité :**
Vers 430 °C.
- 9.7 Pression de vapeur (20 °C) :**
Non volatil.
- 9.8 Masse volumique (20 °C) :**
Environ 0,9 g/cm³ (PP en granulés), 0,075 g/cm³ en tant que polypropylène non tissé et soufflé à l'état fondu
- 9.9 Hydrosolubilité (20 °C) :**
Non soluble ; hydrophile.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Stabilité :** Complète, si non saturé avec des liquides absorbés.
10.2 Incompatibilité : Éviter les charges électrostatiques.
10.3 Matières à éviter : Solvants de polypropylène.
10.4 Produits de décomposition dangereux : Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Non toxique. Numéro C.A.S. (Chemical Abstract Service) : 9003-07-0 1- homopolymère de propène.

12. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Du fait que les absorbants ne sont pas hydrosolubles et que les composants chimiques ne peuvent pas être lavés dans l'eau, il n'existe aucun effet négatif pour l'environnement. L'effet de décomposition dans le temps est lent.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Élimination du produit ou de ses résidus : par incinération. Les absorbants brûlent en libérant du dioxyde de carbone et des vapeurs sans formation de gaz toxique.

AVERTISSEMENT

Les absorbants saturés de liquide absorbé doivent être mis en décharge en respectant les dispositions régionales concernant les produits absorbés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les absorbants non saturés de liquides absorbés, ne sont pas des produits dangereux conformément à la législation sur le transport par route, voies fluviales, mer et air.

15. INFORMATIONS PARTICULIERES

L'étiquetage relatif aux produits dangereux n'est pas applicable aux absorbants si non saturés de liquides absorbés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations mentionnées sur cette fiche sont fournies sans garantie quelconque. Les utilisateurs doivent considérer les présentes données uniquement comme un supplément à d'autres informations collectées par leurs soins et doivent prendre des déterminations indépendantes concernant la pertinence et l'exhaustivité des informations de toutes les sources pour garantir un usage et une élimination adéquats de ces matériaux et la sécurité et la santé des employés et des clients, et la protection de l'environnement.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.